



Rencontre régionale **L'ENEDD en Entreprise**

Vendredi 10 décembre 2021

Compte rendu

Intervenants

Ariena – **Olivier DUQUENOIS** – *Coordinateur du réseau* – 03 88 58 33 86 - olivier.duquenois@ariena.org
Association Nature du Nogentais - **Marie de Sainte MARESVILLE** – *Animatrice* – 03 25 39 19 92 - associationnatureदनogentais@orange.fr

Chambre Commerce Industrie - **Fabienne CIRONNEAU** - *Conseillère d'entreprises* - 03 89 36 54 99 - f.cironneau@alsace.cci.fr

Chambre Métiers et Artisanat GE - **Valentin VARIN** - *Coordinateur du Programme Régional de DD* - 06 83 30 43 23 - vvarin@cma-grandest.fr

CPIE MEUSE - **Marion PARMENTIER** – *Directrice adjointe* - marion.parmontier@cpie-meuse.fr

CPIE Nancy-Champenoux - **Vincent MIENVILLE** - *Chargé de mission environnement* - 03 83 31 63 76 - ingenierie@cpie54.com

DREAL Grand Est – **Isabelle KAUFFMANN** – *Cheffe du service Connaissance et Développement durable*

DREAL Grand Est – **Richard MARCELET** - *Chef de pôle Promotion du Développement Durable* – 03 87 56 42 27 - Richard.Marcelet@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Grand Est – **Marie BOITEAU** - *Education à l'Environnement et au Développement Durable* – 03 87 56 42 73 - marie.boiteau@developpement-durable.gouv.fr

LorEEN – **Julien DUCHEINE** – *Directeur* - 07 55 62 27 07- julien.duchaine@loreen.fr

Meuse Nature Environnement - **Pauline COCHET** - *Directrice* – 07 88 23 93 17 - p.cochet@meusenature.fr

Région Grand Est – **Benoit GRANDMOUGIN** - *Chef du service Eaux et Biodiversité* – 03 88 59 85 13 - benoit.grandmougin@grandest.fr

Région Grand Est – **Sophie de CHAMPSAVIN** - *Cheffe du Pôle Espaces naturels & éducation à l'environnement* – 03 26 70 66 46 - sophie.dechampsavin@grandest.fr

Région Grand Est – **Claire DELANGE** - *Chargée de mission Espaces Naturels et ENEDD* - 03 26 70 89 88 - claire.delange@grandest.fr

Petite Camargue Alsacienne - **Cassandra GARBO** – *Responsable animation* – 03 89 89 78 55 - cgcinepca@gmail.com

Storengy – **Denis LECAS** - *Responsable Biodiversité* - 01 46 52 32 78 - denis.leca@storengy.com

Terre-Avenir - **Sophie de LAAGE** - *Coordinatrice* - 06 16 86 28 84 - s.delage@terre-avenir.fr

Participants

54 participants

Pièces jointes

Liste des participants

Replay

Présentation diffusée

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Flash actualités des partenaires
3. Le champ des possibles
4. Débat : L'ENEDD en entreprise, évidence ? Opportunité ? Utopie ?
5. Conversation croisée : Et maintenant comment faire ?

1. Ouverture - Isabelle KAUFFMANN (DREAL Grand Est) et Benoit GRANMDOUGIN (Région Grand Est)

Importance d'une rencontre régionale en complément de l'animation des Têtes de Réseau (TDR)

Nécessité d'intégrer les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) pour la DREAL

Impulsion forte donnée par la nouvelle mandature régionale aux sujets environnementaux dont la mobilisation des acteurs et l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (ENEDD)

2. Flash actus – Sophie DE CHAMPSAVIN (Région Grand Est), Claire DELANGE (Région Grand Est), Olivier DUQUENOIS (Ariena) et Marie BOITEAU (DREAL Grand Est)

Arrivée de **Martin STOEHR** au sein de l'équipe ENEDD de la Région pour les dossiers relevant du territoire alsacien

Lancement du **Life Biodiv'Est** avec la signature du Grant Agreement le 3/12/21. Travail avec le collectif régional et 14 co-bénéficiaires dont les TDR sur 2 fiches actions :

- Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité : 42 projets longs, déployés sur l'ensemble du territoire sur 8 ans (les ATE seront éligibles);
- Création de modules de formation eaux-biodiversité à destination des élus, des professionnels et de l'enseignement supérieur : à destination des publics cibles inscrits dans les objectifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) = enseignement supérieur, élus et agents des communes sur des territoires à enjeux Natura 2000, agriculteurs, forestiers, paysagistes, urbanistes, aménageurs, artisans, hôteliers, restaurateurs, industriels.

Actions qui viendront en complément des différents dispositifs portés par la Région Grand Est.

Plus de détails : <https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-demarches-pour-la-biodiversite/life-biodivest/>.

Plateforme pour la Biodiversité du Grand Est permettant de référencer les acteurs engagés pour la biodiversité dans le Grand Est (<https://biodiversite.grandest.fr/je-mengage/>) et les différents évènements à venir ou retours d'expérience.

Deuxième édition à venir de l'**AMI entreprise** toujours avec un volet sensibilisation obligatoire où les associations d'éducation à l'environnement sont attendues comme partenaires techniques.

Edition 2021 : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2021/01/0863-4-pages-ami-biodiversite-sp-janv-2021.pdf>

Questions / Réponses

1. Les ATE sont-elles intégrées dans les financements du LIFE Biodiv'Est ?

Les critères auxquels devront répondre les projets pour obtenir un financement du LIFE sont compatibles avec les ATE. Le LIFE viendra financer les ATE qui ne pourront pas l'être par d'autres moyens financiers (OFB, AESN).

2. Comment se fera l'articulation entre le LIFE et les autres dispositifs de financement des ATE ?

Les réseaux travailleront prochainement directement avec l'OFB sur cette question de l'articulation avec les autres AP et dispositifs existants, notamment celui de l'OFB, partenaire de ce programme. L'idée générale est de coordonner les instances de pilotages et les calendriers de travail.

3. L'agrément QUALIOPI sera-t-il nécessaire pour la fiche action « formation » du LIFE ?

Les formations seront proposées par des organismes agréés et qui auront répondu à un appel d'offres lancé par la Région Grand Est. Les associations d'ENEDD seront sollicitées par exemple pour réfléchir au contenu de ces formations ou pour y intervenir ponctuellement.

4. Quels sont les 8 publics cibles de la fiche « formation » ?

Les publics ciblés sont les suivants : enseignement supérieur, élus et agents des communes sur des territoires à enjeux Natura 2000, agriculteurs, forestiers, paysagistes, urbanistes, aménageurs, artisans, hôteliers, restaurateurs, industriels.

5. Ces AAP à destination des entreprises sont-ils définis dans un calendrier ? Ou au cours de l'année ?

L'AMI Entreprise & biodiversité aura un calendrier bien défini avec des échéances qui ne sont pas encore déterminées. Nous vous communiquerons les éléments de calendrier dès qu'il sera acté.

Rappel des **dispositifs portés par la DREAL Grand Est** :

- **Soutien aux TDR** ;
- Soutien **aux associations d'ENEDD** (thématiques : la transition écologique et énergétique, le changement climatique, les mobilités douces, les circuits courts et l'alimentation, la gestion de l'eau, des déchets et leur valorisation) ; *délais rendus de dossiers le 31/01/22*
- **AAP innovation** : l'innovation pouvant porter sur les cibles, la thématique (en lien avec l'économie circulaire, la transition énergétique et le changement climatique et le gaspillage alimentaire) ou la mise en œuvre des ODD. *Délais rendus de dossiers le 31/03/22*

<https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/propositions-et-engagements/article/enjeu-3-s-appuyer-sur-l-education-et-la-formation-tout-au-long-de-la-vie>

Questions / Réponses

1. Pouvez-vous donner des exemples de « public cible innovant » ?

Ce sont des publics qui n'ont pas souvent l'occasion ou la possibilité de participer à des actions d'EEDD (pour des raisons géographiques, de santé...). Cela peut être aussi des personnes qui ne s'intéressent pas aux questions environnementales...

Les années passées, via cet appel à projet, la DREAL a par exemple soutenu des projets réalisés auprès de jeunes, de personnes en situation de handicap, en situation précaire...

2. Qu'est-ce que veut dire « innovant » au fond ?

L'innovation peut porter sur :

- La création de nouveaux outils pédagogiques jamais utilisés auparavant dans la structure
- la thématique abordée / le territoire touché
- le public concerné par les actions

3. Quelle est la date limite pour candidater ?

Les dossiers sont à faire parvenir à la DREAL avant le 31 mars 2022.

3. Le champ des possibles – Vincent MIENVILLE (CPIE Nancy Champenoux) et Denis LECA (STORENGY)

Le passage à l'action a été déclenché par la prise de conscience de l'opportunité économique que présente la mise en œuvre de la gestion écologique des sites par rapport à la gestion dite conventionnelle. L'étape suivante est l'intégration de la démarche dans le business model de l'entreprise, qui lui confère un caractère différenciant et concurrentiel.

Enjeux principaux de la démarche de Storengy : responsabilité vis-à-vis du capital naturel :

- Améliorer la biodiversité ordinaire sur ses sites ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Partenariat sur 3 ans (convention 2019-2022) avec le CPIE Nancy-Champenoux pour :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de biodiversité ;
- Des interventions d'ingénierie de l'environnement à la demande ;
- La sensibilisation des collaborateurs (sorties nature sur site, « cafés biodiv' », chantiers biodiversité participatifs) ;
- Des conseils....

Intégration de l'association au sein du Comité Biodiversité Nord-Est.

Plus-value du CPIE Nancy-Champenoux :

- Acteur local avec ancrage territorial fort ;
- Connaissance des acteurs publics et privés ainsi que des politiques publiques environnementales locales et nationales ;
- Ingénierie en gestion de la biodiversité et des espaces naturels ;
- Sensibilisation/éducation à l'environnement.

Enjeux biodiversité du foncier des stockages de gaz = plan de gestion en **4 étapes** :

- Réalisation d'un diagnostic écologique du site Storengy de Cerville (54) ;
- Définition des enjeux et objectifs ;
- Traduire les objectifs en actions ;
- 2022 - 2027 Mise en œuvre puis évaluation du plan de gestion.

Gestion écologique des espaces extérieurs :

- Le zéro phyto en site industriel... du désherbage au contrôle de végétation ;
- La gestion écologique : connaître la biodiversité des sites pour mieux la gérer ;
- La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Accompagnement des salariés = Café biodiv' = comme une série télévisée de 6 épisodes (1 épisode = 1 sujet), 1 heure maximum, accessible, interactif et en lien avec les activités professionnelles ;

Echange de bonnes pratiques avec les autres entreprises = UICN

Différents partenaires sur le territoire = Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre, LPO, CPIE....

<https://www.youtube.com/watch?v=Uq3zvBANJJY>

Sur le territoire du Grand COuronné sur lequel le CPIE et Storengy sont implantés, il y a un collectif d'entreprises <https://www.entren.fr/> à l'intérieur duquel des liens se tissent.

Questions/réponses

- 1. Quel est l'élément moteur de départ pour une entreprise pour s'engager : contraintes légales, conviction personnelle, gains financiers, pari sur l'avenir.... Sans doute un peu tout ça en même temps ... mais quel a été le déclic ?**

L'élément de départ est l'engagement personnel. Le passage à l'action a été déclenché par la prise de conscience de l'opportunité économique que présente la mise en œuvre de la gestion écologique des sites par rapport à la gestion dite conventionnelle. L'étape suivante est l'intégration de la démarche dans le business model de l'entreprise, lui confère un caractère différenciant et concurrentiel.

D'expérience, pour bosser aussi depuis des années avec les entreprises, seuls les projets portés "de cœur" par des personnes internes fonctionnent, avec des vraies "convictions" et sur du long terme (donc une vraie transition). Pour notre part, à chaque fois qu'il s'agit de projets plutôt "comm" ou qui sont imposés par une politique environnementale du groupe mais pas partagés pleinement par les équipes en local, cela a abouti à des actions "one shot" sans suivi ou du turn over sur les postes "biodiv" et des projets qui piétinent ou n'aboutissent pas.

Denis Lecas mobilise les moyens humains et financiers dans le groupe. L'ex directeur du site de Cerville, Xavier Mandle, a été aussi extrêmement moteur et porteur de cette dynamique.

- 2. Comment le premier contact a été établi avec le CPIE de Champenoux ? y a-t-il un niveau de dépendance à un siège (financier, actions) ?**

C'est STORENGY qui est venu chercher le CPIE dans la volonté d'être accompagné par un acteur local

- 3. Concernant le CPIE : le CA ou une commission joue-t-il un rôle dans le choix des entreprises partenaires ?**

Le CA a validé mais peut-être que pour d'autres entreprises qui seraient trop controversées ou qui chercheraient uniquement à profiter de notre image le CA mettrait son veto.

- 4. Avez-vous fait appel à des cofinancements (type AAP TVB peut être ?) car il n'y a pas que de l'éducation, il y a des chantiers, travaux etc.**

Nous avons des connexions concrètes sur des actions complémentaires sur le TVB par exemple sur le même territoire, c'est notre rôle de faire du lien avec les politiques environnementales locales, régionales et nationales, les financements complémentaires quand ils existent sont mobilisés

- 5. Est-ce que chaque association environnementale partenaire qui vous accompagne au national conduit sa mission "comme elle l'entend" ou il y a un échange et une concertation entre ces acteurs au national ?**

Il y a toujours concertation avec l'entreprise avant qu'une action soit mise en place, les contraintes industrielles et financières peuvent évidemment constituer un frein mais globalement STORENGY est volontaire pour faciliter les actions en faveur de la biodiversité. Nous venons de mettre en place une communauté des animateurs de plan de gestion des sites STORENGY afin d'échanger sur nos pratiques et identifier plus facilement les actions qui fonctionnent ou non, nous comptons nous réunir en visio au moins une fois par trimestre

- 6. Vincent, as-tu suivi des formations spécifiques relatives à la communication avec les entreprises ou as-tu appris "sur le terrain" ?**

Je n'ai pas suivi de formation spécifique, j'ai appris sur le terrain mais c'est un champ d'action dans lequel je suis à l'aise, c'est du contact, de l'écoute, de l'adaptation et il faut savoir convaincre

7. Maintenant que ces projets ont été déployés sur tous vos sites, quel est le regard des dirigeants qui doutaient peut-être au début ?

La politique biodiversité de Storengy constitue une référence au sein du groupe Engie. La fréquence de rotation des DG est de 3 à 5 ans. Chaque nouveau dirigeant à conscience de l'avantage que lui apporte cette particularité, même s'il n'est pas particulièrement sensible à la thématique biodiversité. Nous leur organisons systématiquement une formation systématiquement de haut - niveau. En fait, il ne faut jamais relâcher les efforts.

8. Monsieur LECA : avez-vous une formation quelconque en environnement ?

J'ai une formation de géologue (maîtrise en géologie expérimentale Paris VI, doctorat en géologie de l'ingénieur de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées)

9. N'y-a-t-il pas un frein à développer le capital naturel avec le développement d'espèce potentiellement protégé et donc des risques de contrainte "réglementaires" supplémentaire ? Et comment lever ce frein ?

Globalement, la gestion écologique est réalisée sur des espaces industriels avec moins de contraintes ce qui permet de mettre en place des actions à moyen et à long terme mais si une espèce protégée est présente sur le site le but est déjà de la maintenir sa présence voir de la favoriser si c'est possible. Si jamais les contraintes industrielles (travaux de sécurité, de mise aux normes, de développement des infrastructures) engendrent un impact sur une espèce protégée c'est le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui sera mis en œuvre.

4. Débat : L'ENEDD en entreprises : Evidences ? Opportunités ? Utopies ?

<https://app.klaxoon.com/join/WEEAUMW>

Questions/Réponses

1. Existe-t-il dans le réseau des retours d'expériences avec des "petites" entreprises locales ? ou des artisans engagés dans des démarches moins ambitieuses mais tout aussi intéressantes ?

MNE a travaillé avec des commerces récemment, on en parle après.

2. Conversations croisées : Et maintenant comment faire ?

Valentin MARIN, CMA – Fabienne CIRONNEAU, CCI – Marion PARMENTIER, CPIE Meuse – Sophie de LAAGE, Terre-Avenir

Vers quelle entreprise ?

Les enjeux seront différents en fonction de l'activité, de la taille, des métiers exercés au sein de l'entreprise.

- Temps = rentabilité : il faut des actions courtes, adaptables aux salariés,
- Vocabulaire = à adapter également. Une première rencontre est primordiale afin de cerner les attentes et objectifs de l'entreprise, ce qu'elle entreprend elle-même afin de savoir quel niveau d'accompagnement est à mettre en place,
- Niveau de dépendance au siège en termes d'actions, de financements. Là où certaines seront très libres dans leurs actions, d'autres ont un niveau de dépendance très élevé à leur siège,
- Opportunités : Se caler sur des temps forts nationaux et européens (SRD, SDD)

A qui s'adresser ?

TPE/PME : le plus souvent l'interlocuteur sera le dirigeant. Plus l'entreprise est petite, plus il est simple d'être en contact avec le décideur. Cependant, le temps disponible est très contraint.

GE : l'**interlocuteur** n'est souvent pas le décideur, nécessité d'aider cet interlocuteur à « vendre » ce projet au décideur.

Accompagnement croissant de la CMA pour le **développement des entreprises en prenant en compte le développement durable et la transition écologique**. Suite à une étude auprès de 1 800 entreprises, 48% d'entre elles sont intéressées par la transition, mais 35% ne savent pas comment l'aborder et mettent en avant le besoin d'un accompagnement. L'étude est actuellement en cours et devrait être publiée en janvier 2022.

Comment aller vers les entreprises ?

Les aider à valoriser ce qui est déjà fait pour celles qui sont déjà engagées (économies d'énergies, eau, déplacements, tri des déchets...), pour les autres, avoir leur attention en mettant en avant les économies à réaliser, la gestion globale de l'entreprise à améliorer tout comme son image, attractivité. Une entreprise dynamique sur la thématique environnement, aura plus de facilité à recruter et à fidéliser. Mettre en avant les avantages d'un partenariat avec des associations d'ENEDD : thématiques = essence même des associations, approche différente, proximité, connaissance du local.

En termes d'actions ?

- Idée de rentabilité prédomine et le temps est précieux = actions courtes ou en autonomie. Pour avoir plus d'impacts, possibilité de s'inscrire dans une dynamique nationale avec les différents temps dédiés : semaine de la réduction des déchets, semaine du développement durable... ;
- Estimer le niveau de dépendance au siège social (budget, actions) ;
- Communication prospective et veille sur les différentes sources de financement qui pourraient être mobilisées pour lever certains freins.

Actions **CMA** :

- Interventions dans les CFA à destination des futurs chefs d'entreprises et des apprentis = cibles importantes ;
- Webinaires ciblés par métiers avec des problématiques préalablement identifiées : <https://cma-grandest.fr/les-jeudis-du-developpement-durable/> ;
- Migration prochaine des données du CNIDEP (Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites Entreprises) vers le site de la CMA Grand Est ;
- Proposition de travail en commun avec les TDR pour faciliter le contact associations – entreprises.

Terre-Avenir : expliquer les notions du DD sur un territoire en réunissant tous les acteurs concernés (collectivités, institutionnels, entreprises, chercheurs...) pour montrer comment on répond aux enjeux du DD : qui fait quoi ? comment ?... Valorisation des actions, expertises et créer des échanges, des liens entre les différents acteurs.

Questions/Réponses

1. Quelle articulation avec les éco-défis ? il y a ce dispositif en Meuse...

Eco-Défis est une opération de valorisation des entreprises à l'échelle d'un territoire.

Il s'agit d'entreprises que nous avons accompagnées sur des actions concrètes (défis) dans une phase de diagnostic et d'accompagnement, et que nous proposons de valoriser à l'échelle locale.

En effet, Meuse Grand Sud a lancé cette action, avec une dizaine de collectivités locales dans le Grand Est.

Pauline COCHET – Meuse Nature Environnement – Mon commerçant zéro déchet

Comment intégrer les ODD dans un projet transversal avec une entreprise ?

Objectif : sensibiliser et accompagner des commerçants (alimentaires pour le moment) et par là-même leurs clients afin de participer à une démarche globale de prévention et réduction des déchets, notamment des emballages à usage unique.

Différentes étapes du projet :

- Constitution d'un comité de pilotage associant des partenaires techniques, publics, associatifs, des collectivités
- Ciblage précis des commerces qui seront démarchés ;
- Réflexion collective sur toutes les réticences possibles, les leviers et les différents scénarios ;
- Organisation du démarche, inclusion de jeunes (lycéens en bac pro) et de bénévoles et formation collective sur la "déballe". Démarchage sur le terrain pour présenter l'essence du projet et connaître le meilleur moment pour entrer en contact avec les personnes référentes "clefs" au sein des entreprises ;
- Une fois en contact, rendez-vous approfondi pour présenter le projet, la charte d'engagements, étudier la situation du commerce ; recherche d'actions à valoriser (ce qui est déjà fait) et à mettre en place (comment aller plus loin) ;
- Communication pour valoriser les engagements pris (dans les commerces, en ligne, dans la presse, sur des évènements...)
- Sensibilisation des usagers, clients lors d'un évènement et distribution de "kits Zéro Déchet" aux clients et personnels des commerces

16 commerces engagés (boulangeries, boucheries-charcuteries, chocolateries, traiteur, cellier, magasin de producteur, cafetier, épicerie...).

Perspectives : travailler sur d'autres secteurs d'activités, sur d'autres territoires.

<https://meusenature.fr/commerces-zero-dechet/>

Marie de Sainte Maresville, Association Nature du Nogentais – Cassandra Garbo, CINE de la Petite Camargue Alsacienne et Olivier Duquenois, Ariena – Marion Parmentier, CPIE de Meuse

Comment obtenir un réel engagement sur le long terme ?

Association Nature du Nogentais = partenariat dur depuis plus de 30 ans = convention triennale financière à partir de projets avec la centrale nucléaire de Nogent sur Seine : gestion des mesures compensatoires via la gestion d'un site de 35 ha.

Différentes actions = restauration, suivi, partenariat avec un lycée pour l'entretien....

+ : relation de confiance malgré le turn-over des dirigeants, évolution et innovation dans le partenariat (animations nature scolaires et grand public, augmentation de la surface de la zone à gérer...), emblème identifié qui fait la fierté de l'entreprise.

Hors convention = AMI entreprise de la Région Grand Est : projet de renforcement de la trame verte et bleue, amélioration des habitats, augmentation de la sensibilisation des salariés.

Questions/Réponses

1. Quel est le montant du soutien d'EDF par année ?

Environ 8 000 € par an via une convention trisannuelle et des prestations au cas par cas sont également financées en complément.

Petite Camargue Alsacienne / Ariena :

Depuis 2011, convention renouvelée tous les 2 ans avec Weleda. Objectifs : évaluation de la richesse en biodiversité du site qui se traduit par différentes actions :

- Soutien au projet de réintroduction du saumon dans le Rhin ;
- Éducation à l'environnement pour les employés ;
- Renaturation du site (gestion différenciée des espaces verts, accessibilité améliorée pour les collaborateurs, jardin botanique, sentier avec 12 points agrémentés de panneaux de sensibilisation ...);
- Et évaluation de la richesse en biodiversité du site.

+ : va plus loin que le site même de l'entreprise : Weleda soutient l'ENEDD en Alsace en s'engageant dans un dispositif collectif géré par l'Ariena.

Questions/Réponses

1. MNE : Avec notre mécène, il y a 2 éléments :

*- le CA a voté ok avec précautions
- le mécène nous avait initialement sollicités comme prestataire pour faire des animations scolaires sur les éoliennes et nous avons proposé le mécénat : nous avons finalement aussi mener des animations scolaires et négocié DES LE DEBUT que notre message serait le nôtre, et non le leur. Et ils ont été ok et n'ont pas contrôlé ce qu'on disait des éoliennes. Cela nous a laissé notre liberté associative tout en poursuivant/renforçant ce partenariat*

2. Sans tarification/facturation, est-ce que vous valorisez comptablement ces partenariats. Si valorisation/comptabilisation, est-il possible de faire un reçu de don ?

Oui les valorisations sont possibles Bruno, surtout lorsqu'elles s'inscrivent dans des actions territoriales qui associent l'entreprise mais dépassent largement son cadre d'activité.

3. Qui dit mécénat, dit nécessité ou pas que l'association puisse fournir un reçu fiscal à l'entreprise ?

Le mécénat est avantageux pour l'entreprise mais il permet aussi à l'association de rester dans son cadre d'intervention d'intérêt général. C'est un autre facteur de différenciation de l'association dans sa relation à l'entreprise, que nous défendons aussi par les compétences, l'ancrage territorial, etc. Oui reçu fiscal Cyril mais on peut bien sûr en rediscuter.

4. Avec Weleda un mécénat pour le soutien aux actions pédagogiques avec l'ARIENA, mais qu'en est-il pour les actions prévues sur le site de Weleda ?

La convention avec Weleda comprend à la fois le soutien pour l'éducation à l'environnement, les actions à destination des salariés sur leur site, soutenir l'élevage des saumons... C'est un réel échange et travail de partenariat

Quelques actions à mettre en place pour garder du lien :

Organiser des rencontres annuelles avec les entreprises pour faire le point sur les attentes, les évolutions, les contacts...

Prestations qui ne sont pas forcément facturées : publicité dans l'entreprise pour les activités de l'association, tarifs préférentiels ou prêts d'équipements....

Partir d'une accroche pour aller plus loin, les inviter aux temps forts de l'association, du réseau....